

Informations sociales n°146**Heurts et bonheurs de l'adoption**

La revue **Informations sociales**, publication bimestrielle éditée par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), est un outil pluridisciplinaire d'information et de réflexion sur les questions familiales et sociales. Elle est destinée au réseau de la branche famille, aux professionnels du social (praticiens, décideurs), aux étudiants et aux chercheurs.

Au moment même où, suite à la publication du rapport Colombani, les pouvoirs publics s'emparent à nouveau de la question de l'adoption, la revue *Informations sociales* y consacre son dernier numéro.

Le nombre d'enfants adoptés chaque année dans notre pays a relativement peu augmenté ces quinze dernières années, passant de 4400 en 1990 à 5000 en 2003; il est stable depuis. A noter que 85% des enfants sont adoptés à l'étranger. Sur la même période, le nombre d'agrément (d'une durée de validité de 5 ans) délivrés chaque année a augmenté de 50% et atteignait 8 800 en 2005. Au total, seule la moitié des personnes qui entreprennent des démarches pour adopter y parviennent. A législation constante, elles devraient être moins nombreuses encore à l'avenir, dans la mesure où l'adoption internationale en France a chuté de 20% depuis 2006.

L'examen des différentes étapes menant à l'adoption révèle la complexité du processus et la nécessité d'une approche pluridisciplinaire de la question. « *Les dispositifs juridiques sur lesquels repose l'adoption ont atteint un tel degré de complexité que toutes les velléités de réforme ont été jusqu'à présent vouées à l'échec* » commente Jacqueline Rubellin-Devichi dans ce numéro. L'analyse approfondie des conditions d'éligibilité et du processus d'adoption conduit plusieurs spécialistes à plaider pour une simplification des recours, une clarification de la répartition des compétences entre les juridictions, et une meilleure information de tous les partenaires.

La question de l'adoption dépasse aujourd'hui largement celle de donner un enfant à une famille ou une famille à un enfant. Parce qu'elle constitue une filiation non pas biologique mais élective, l'adoption est désormais au carrefour de l'évolution d'un droit de la famille qui fait – de plus en plus – la part belle à la volonté dans l'établissement des liens de famille.

C'est pourquoi, la revue a proposé à des spécialistes de réagir à cette situation méconnue que constitue la réussite du lien adoptif. Pour que l'enfant parvienne à se construire dans une nouvelle famille, une attention toute particulière doit être apportée à la constitution et au suivi du lien adoptif, dont les spécificités sont interrogées par les diverses contributions ici rassemblées.



Contact presse
Guillaume Peyroles

Tél. : 01 45 65 54 05
Fax : 01 45 65 53 65
guillaume.peyroles
@cnaf.fr